

**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**du 23 MARS 2009**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**EN DATE DU 23 MARS 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Communautaire Salon - Etang de Berre -Durance se sont réunis à la salle du Parc communal des Creusets à Saint-Chamas, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8, L.2122-17 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Michel TONON Président de la Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance.

**Etaient présents ou représentés à cette assemblée :**

M. Serge ANDREONI ; M. Maurice ANZEMPAMBER, M. Patrick APPARICIO représenté par Mme ESPERANDIEU; M. Régis BADINO ; M. Raymond BARTOLINI ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; Mme BLANC-PARDIGON représentée par M. TONON ; M. Joël BREGUIER ; Mme Mireille BREMOND ; M. Alain BRIEUGNE ; M. Olivier BUSSIERE représenté par M. LEONARD ; M. Marc CAMPANA ; M. Jean-Claude CARLO ; M. Jean-Luc CHAVE absent puis représenté par M. MITRIDATI à partir de la question n°8 ; M. Victor CHIOSTRI ; Mme Eliane CIBOT ; Mme Florence CIRBEAU représentée par M. Rémy FABRE ; M. Bernard CONAND ; M. Daniel CONTE ; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Martine ESCANUELA ; Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Jean-Claude FABRE ; M. Rémy FABRE ; M. Yves FABRE représenté par M. MOUNET ; Mme Françoise FERNANDEZ ; Mme Michèle FRANCOIS ; M. Gérard FRISONI ; Mme Rita GIACOBETTI ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GIMET ; Mme Violette GUEY représentée par M. CREON ; M. Thierry GUIGUES représenté par M. PROREL ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Olivier GUIROU ; M. Jean-Claude IMBERT ; Mme Christelle JULLIAN-LATARD représentée par Mme JULLIEN ; Mme Caroline JULLIEN ; M. Guy LARROCHE ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI représenté par M. MASSOT; M. Jean LEVEQUE ; M. Yves LOMBARDO ; Mme Marcelle LOUCHE représentée par M. FRISONI ; M. Jean-Pierre MAGGI ; M. Gilles MASSOT ; M. Vincent MITRIDATI présent à partir de la question n°8 ; Mme Laurence MONET ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; Mme Maguy MOUREN ; M. Jean-Marcel NANCEY ; M. Henri OUDET ; Mme Odette OUNANIAN représentée par M. ANDREONI ; M. Joseph PALMITESSA ; M. Wolfgang PAULIN ; M. Henri PONS ; M. Michel PROREL ; M. Christian RAPAUD ; M. Alain REYRE ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Yves SANTIAGO représenté par Mme DAUTA-GAXOTTE ; Mme Nicole SEGUIN ; M. Fernand SERRADIMIGNI ; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY ; M. Michel STRAUDO représenté par M. GUILLAUME ; Mme Anne-Marie SURLLES ; M. Michel TONON ; M. Henri TRANCHECOSTE ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

**Etaient absents :**

M. Christophe AMALRIC, M. Marcel CASTELLANI, M. Hervé RATAU  
Messieurs Vincent MITRIDATI et Jean-Luc CHAVE jusqu'à la question n°7 incluse.

## Secrétaire de séance : Laurence MONET

Monsieur René GIMET, Vice-Président d'Agglopoles Provence et Maire de Saint-Chamas, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant à la salle du Parc communal des Creusets à Saint-Chamas située au milieu d'un espace naturel de 200 hectares dont 80 sont constructibles et qui ont été récupérés par la commune du domaine EDF.

Après appel des Conseillers Communautaires par la secrétaire de séance, Mme Laurence MONET, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Procès Verbal du Conseil Communautaire du 08 décembre 2008 est validé à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés.

### **1. Installation des nouveaux délégués communautaires**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, prend acte de la modification du tableau communautaire avec l'installation de 4 nouveaux conseillers communautaires à savoir : Mme Florence CIRBEAU (Sénas), M. Alain BRIEUGNE (Eyguières), M. Fernand SERRADIMIGNI (Berre), Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE (Salon).

### **2. Création d'un poste de Vice-Président**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide la création d'un poste supplémentaire de Vice-Président, soit 24 au total.

### **3. Election du 24<sup>ème</sup> Vice-Président**

Après des élections à bulletin secret, Monsieur Didier DEBARGE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Velaux, est proclamé **24<sup>ème</sup> Vice-Président**, avec 71 voix « pour » et 5 bulletins blancs, et est immédiatement installé dans ses fonctions.

### **4. Modification du Bureau**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter à 25 le nombre de membres du Bureau Communautaire.

### **5. Election des membres du Bureau**

Après avoir entendu les explications du Président, le Conseil Communautaire :

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Bureau

DESIGNE à l'unanimité des membres présents ou représentés, comme membres du Bureau le Président et les 24 Vice-Présidents, soit :

|                |           |
|----------------|-----------|
| M. Michel      | TONON     |
| M. Serge       | ANDREONI  |
| M. Paul        | BERNARD   |
| M. Jean-Pierre | GUILLAUME |
| M. Pascal      | MONTECOT  |
| M. Jean-Pierre | MAGGI     |
| M. Georges     | VIRLOGEUX |
| M. René        | GIMET     |
| M. Olivier     | GUIROU    |
| M. Henri       | PONS      |
| M. Rémy        | FABRE     |
| M. Daniel      | CONTE     |
| M. Yves        | FABRE     |
| M. Yves        | WIGT      |
| M. André       | LEONARD   |
| M. Patrick     | APPARICIO |
| M. Christophe  | AMALRIC   |
| M. Robert      | COSTE     |
| M. Michel      | PROREL    |

|            |           |
|------------|-----------|
| M. Gérard  | FRISONI   |
| M. Daniel  | DE SIO    |
| M. Henri   | MOUNET    |
| M. Michel  | CREON     |
| M. Raymond | BARTOLINI |
| M. Didier  | DEBARGE   |

#### **6. Election des membres de la Commission des finances**

Après avoir entendu les explications du Président, le Conseil Communautaire :

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission des Finances

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de porter à 25 le nombre de membres de la commission des finances,

DESIGNE à l'unanimité des membres présents ou représentés, comme membres de la commission des finances, le Président et les 24 Vice-Présidents.

#### **7. Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges**

Après avoir entendu les explications du Président, le Conseil Communautaire :

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la CLETC

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de porter à 25 le nombre de membres de la CLETC,

DESIGNE à l'unanimité des membres présents ou représentés, comme membres de la CLETC, le Président et les 24 Vice-Présidents.

#### **8. FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2009**

Le Conseil Communautaire, prend acte du Débat sur les Orientations générales du Budget 2009 présenté par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président conclut son intervention en attirant l'attention du Conseil sur l'importance d'une réflexion sur des nouveaux transferts de compétence susceptibles notamment d'impacter le montant de la DGF.

La suppression de la Taxe Professionnelle annoncée pour 2010, représente la négation d'une décentralisation qui reposait sur une responsabilisation des maires qui encaissaient la TP sous le contrôle des chambres régionales des comptes. La suppression de la TP qui va de pair avec le regroupement des CRC éloigne les collectivités territoriales du tissu industriel. Aujourd'hui aucune compensation claire n'est prévue car la taxe sur le carbone ne peut être qu'un impôt dégressif. Rien n'est dit sur l'indexation indispensable de la compensation de la TP.

Monsieur ANDREONI tient à remercier les services communautaires et notamment le DGS, Jean-Michel REY et le DGA aux finances, Christian LE VERGER.

#### **9. FINANCES - Commune de La Fare les Oliviers : Prolongation de délai Fonds de concours pour l'équipement des communes urbaines – Exercice 2006**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 78 membres présents ou représentés, décide d'accorder à la commune de La Fare les Oliviers une prolongation d'un an du délai pour réaliser les travaux suivants :

- Aménagement de la placette des moulins
- Avenue Saint Exupéry, réfection de l'accès au bassin d'orage supérieur et création d'une rampe d'accès

#### **10. FINANCES - Commune de La Fare les Oliviers – Exercice 2008 : Attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de La Fare les Oliviers au titre des fonds de concours pour l'année 2008, une subvention de 121 760 € en vue de financer les travaux de voirie entrée des Guigues, pour un montant de dépense subventionnable de 334 465 €.

### **11. FINANCES - Commune de Lançon de Provence : Prolongation de délai Fonds de concours pour l'équipement des communes urbaines – Exercice 2007**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder à la commune de Lançon de Provence une prolongation d'un an du délai pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie programme 2007.

### **12. FINANCES - Commune de Mallemort : Prolongation de délai Fonds de concours pour l'équipement des communes rurales – Exercice 2006 (Construction d'un centre culturel bibliothèque médiathèque)**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder à la commune de Mallemort une prolongation d'un an du délai pour réaliser les travaux de construction d'un centre culturel bibliothèque médiathèque.

### **13. FINANCES - Commune de Pélissanne – Exercice 2008 : Attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

1 - d'attribuer à la Commune de Pélissanne au titre des fonds de concours pour l'équipement des communes urbaines pour l'année 2008 une attribution de 6 266 € en vue de financer les travaux présentés (croisement chemin St Pierre et extension réseau pluvial) pour un montant de dépense subventionnable de 41 706,40 €

2 - d'autoriser la commune à réaliser les travaux avant que la subvention ne soit allouée.

### **14. FINANCES - Commune de Rognac – Exercice 2008 : Attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes éligibles à la DSU**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Rognac au titre des fonds de concours des communes DSU pour l'année 2008 des subventions d'un montant total de 294 905 € pour financer les travaux présentés dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 629 012 €.

### **15. FINANCES - Commune de Rognac – Exercice 2008 : Attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Rognac au titre des fonds de concours des communes urbaines pour l'année 2008 une subvention d'un montant total de 150 919 € pour financer les travaux présentés dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 352 006 €.

### **16. FINANCES - Commune de Sénas – Exercice 2008 : Attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

1 - d'attribuer à la Commune de Sénas au titre des fonds de concours pour l'équipement des communes rurales pour l'année 2008, les attributions proposées pour un montant total de 136.770 € pour financer ces travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 329 445 €

2 - d'autoriser la commune de Sénas à commencer les travaux de l'éclairage du Rond Point de la RN 538 avant que la subvention ne soit allouée.

### **17 EAU ASSAINISSEMENT - Présentation de la réglementation relative à la déclaration et aux contrôles des dispositifs de prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la mise en œuvre du dispositif susmentionné en application du décret n°2008-652 du 02 juillet 2008, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### **18.EAU - Commune de Velaux : surtaxe d'eau potable**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter la surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune de Velaux à 0,16 euro HT par m<sup>3</sup> pour la partie variable, la partie fixe étant supprimée.

### **19.DECHETS - Travaux d'aménagement d'un bâtiment à usage de locaux sociaux à Saint-Chamas : demande de prolongation de délai pour la réalisation des travaux**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la commune de Saint-Chamas à proroger le délai de réalisation des travaux susvisés fixé à 2 ans, de 6 mois complémentaires.

### **20.TRANSPORTS - Versement transport**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide **de porter le taux du Versement Transports à 1,3 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.**

### **21.TRANSPORTS - Adhésion au Syndicat Mixte des transports et désignation des représentants d'Agglopoles Provence**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône,  
DECIDE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône.  
DESIGNE comme représentants d'Agglopoles Provence au sein du Syndicat Mixte des Transports des Bouches du Rhône :  
▶ membre titulaire : Monsieur Michel TONON, Président d'Agglopoles Provence  
▶ membre suppléant : Monsieur Jean-Pierre MAGGI, Vice-Président d'Agglopoles Provence

Le rapporteur Jean-Pierre MAGGI souligne l'intérêt que représente une meilleure coordination des transports au niveau départemental. Le Syndicat mixte n'a pas pour objet de prendre en charge le déficit important de la RTM.

### **22. TRANSPORTS - Approbation du projet de Plan de Déplacements Urbains**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Plan de Déplacements Urbains tel que présenté.

### **23.TRANSPORTS - Convention relative à l'organisation des transports avec le Conseil Général des Bouches du Rhône**

En vue d'un fonctionnement optimisé des différents réseaux de transports collectifs et afin de fixer les modalités de co-financement entre les parties, le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
APPROUVE la convention relative à l'organisation des transports à passer avec le Conseil Général des Bouches du Rhône  
AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué, à signer cette convention.

### **24. TRANSPORTS - Convention de groupement de commande billettique : avenant n°1**

Afin de pouvoir lancer les marchés relatifs à de nouvelles prestations, le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande relatif à la billettique.

### **25. TRANSPORTS - Marché service de transports urbains : avenant n°2**

Soucieux d'optimiser les moyens mis en œuvre, il s'avère qu'en prolongeant la course de 17h10 au départ de Salon jusqu'à Aurons, cela permettrait aux élèves de la commune d'emprunter les bus du

réseau pour regagner leur domicile comme c'était le cas auparavant. Parallèlement, il convient de prolonger celle qui repart dans le sens inverse pour un départ depuis Aurons à 17h40.

Il s'avère nécessaire de prolonger une course au départ de Salon, jusqu'à Aurons. Ce prolongement a un impact technique et financier de 2023km supplémentaires et un surcoût de 1647 € HT annuels soit 8235 € HT sur la durée globale du marché. Ainsi, le montant du marché sera porté, suite à l'avenant n°2, à la somme de **25 039 463 € HT**, ce qui représente une augmentation de 1,84%.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 au marché de transports urbains.

### **26. TRANSPORTS - Marché n°0526 – Service de transports pour ramassage scolaire – Lot n°2 Transport Sénas-Salon Circuit 056 : Avenant de transfert n°2**

La société de Transport GALIERO ayant récemment décidé de transférer son activité à la société des Transports ROBERT, un avenant n°2 de transfert s'avère nécessaire.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant n°2 de transfert ainsi que tout document s'y afférant.

### **27. ECONOMIE - ZA La Gandonne : acquisition d'un terrain**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acquérir la parcelle CW 345 d'une superficie de 2.560 m<sup>2</sup> au prix de 34.560 euros HT soit 41 333,76 euros TTC.

### **28. ECONOMIE -ZA La Gandonne : Travaux de requalification -Appel d'offres ouvert par lots séparés – Lot n°1 VRD et petites maçonneries – Avenant n°3**

Compte tenu d'une modification des travaux, il s'avère que le montant total du marché susvisé subi une baisse de 0,36% par rapport au prix total initial. Il est donc nécessaire de signer un avenant n°3.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer l'avenant n°3 au marché susvisé ainsi que tout document y afférant.

### **29. ECONOMIE -ZA Euroflory : acquisition d'un terrain**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acquérir la parcelle CW 94 d'une superficie de 5.871 m<sup>2</sup> au prix de 470.000 euros HT soit 562 120 euros TTC.

### **30. ECONOMIE -Demande de subvention pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur le site « Gabins Ouest » à Salon de Provence**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué : à solliciter les co-financeurs habituels afin de mobiliser des subventions au meilleur taux pour le dossier susvisé, et à signer tous les documents s'y afférant.

### **31. ECONOMIE -Demande de subvention pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur le site « Les Grandes Bastides » à Sénas**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué : à solliciter les co-financeurs habituels afin de mobiliser des subventions au meilleur taux pour le dossier susvisé, et à signer tous les documents s'y afférant.

### **32. EMPLOI - Convention de moyens et d'objectifs avec la Mission Locale du Pays Salonais et la Mission Locale Est Etang de Berre et contribution financière au plan d'actions 2009**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés (Messieurs ANDREONI et GIMET s'étant retirés) :

APPROUVE La Convention d'Objectifs et de Moyens pour une durée de trois ans,  
Le plan d'actions annuel proposé pour l'année 2009,  
Le versement par la Communauté d'Agglomération d'une participation financière de

20 000€ à la Mission Locale Est Etang de Berre et de 30 000 € à la Mission locale du Pays Salonais.

### **33. ADMINISTRATION GENERALE - Entretien ménager des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération : Avenant n°3 au marché à procédure adaptée**

Compte tenu de nouvelles prestations, le montant du marché susvisé est porté à 83 945,64 € HT soit 100 398,98 € TTC. Il convient donc de passer un avenant n°3.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Daniel DE SIO et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n° 3 au marché susvisé.

### **34. PIDAF - Plan Départemental de Protection et de Défense de la Forêt contre l'Incendie : avis de la Communauté d'Agglomération**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'émettre un avis favorable au Plan de Protection de la Forêt contre l'Incendie mais avec des réserves quant à sa future gestion.

### **35. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Actualisation de la convention partenariale avec l'ADIL 13 : avenant n°1**

Suite à une augmentation de la participation d'Agglopoles Provence, il convient de signer un avenant n°1 à la convention susvisée.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale entre l'ADIL 13 et Agglopoles Provence et approuve l'inscription des crédits nécessaires.

### **36. ENFANCE JEUNESSE - Demande de subvention pour la « Fête de la jeunesse 2009 »**

*Question retirée de l'ordre du jour par le Président, à la demande de Monsieur Yves WIGT, Vice-Président délégué à l'enfance, jeunesse, loisirs.*

### **37. ENFANCE JEUNESSE - Reconduction des actions qualitatives sur le secteur enfance**

Afin d'assurer des activités qualitatives menées par les partenaires associatifs au titre du Contrat Enfance jeunesse, le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions d'animation avec les associations suivantes :

- « Art, Nature et Sports Nouveaux »,
- TAM-TAM,
- « Aslya ».

### **38. ENFANCE JEUNESSE - Politique contractuelle avec la CAF : avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse**

Afin d'instaurer un « Lieu d'Accueil Enfant Parent », le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse.

### **39. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ▶ de transformer au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :
  - deux postes de Techniciens en Techniciens Principaux.
  - un poste d'Ingénieur en Ingénieur Principal.
  - un poste de Rédacteur Principal en Rédacteur Chef.
  - un poste d'Educateur des A.P.S 1<sup>ère</sup> classe en Educateur des A.P.S Hors Classe.
- ▶ de transformer au 1<sup>er</sup> avril 2009 :
  - un poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe en animateur Territorial



#### **40. DIVERS - Convention de prestation de service « Aide à l'archivage » avec le CDG 13**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à signer la convention pour « Aide à l'archivage » avec le CDG 13

#### **41. DIVERS - Donné acte des décisions communautaires**

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions communautaires prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président par délibération n° 075/08 en date du 29 avril 2008 :

- ❑ **160/08** : Marché signé avec l'entreprise PROVENCALE DE PEINTURE concernant l'aménagement des locaux de l'antenne de La Gandonne
- ❑ **161/08** : Marché signé avec l'imprimerie ROCKSON concernant l'impression du magazine de la Communauté d'Agglomération
- ❑ **162/08** : Contrat de location signé avec la SCI LA PHALANGE concernant la location de locaux situés au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble 32 rue Garbiero – ZA La Gandonne à Salon de Provence
- ❑ **163/08** : Marché signé avec ICF ENVIRONNEMENT concernant une étude pour la réhabilitation de 2 Centre de Stockage de déchets Non Dangereux
- ❑ **164/08** : Marché signé avec la SEM concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Sénas
- ❑ **165/08** : Convention signée avec la FDGDON concernant la lutte contre la chenille processionnaire du pin sur les espaces naturels – campagne 2008-
- ❑ **166/08** : Marché signé avec Jean-Noël LANTHIEZ concernant des prestations de reportages photographiques sur les évènements d'Agglopoie Provence
- ❑ **167/08** : Marché signé avec la SARL ADREXO (lot n° 1) et la SARL AFFICHAGE MEDITERRANEEN (lot n° 2) pour la distribution de documents de communication
- ❑ **168/08** : Marché signé avec la société ECT concernant la réhabilitation de 2 filtres à sable à la piscine Claude JOUVE
- ❑ **169/08** : Marché signé avec la société ALPES CONTROLE COORDINATION SECURITE concernant une mission de coordination SPS en vue de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Sénas
- ❑ **170/08** : Avenant n° 1 signé avec la société SEM concernant la surveillance, l'entretien et les interventions sur la station d'épuration de Mallemort
- ❑ **171/08** : Marché signé avec la société AYME PNEUS concernant la fourniture de pneumatiques et prestations de service liées aux véhicules légers et aux poids lourds
- ❑ **172/08** : Convention signée avec ABSYS Informatique concernant la reconduction de licences Symantec antivirus
- ❑ **173/08** : Convention signée avec M. Christian POCHET concernant l'organisation d'un spectacle vivant à l'ALSH « Les Tout Chatou » à Vernègues
- ❑ **174/08** : Marché signé avec la société SAS Les Trois Mâts - Le Nocéa concernant des prestations de restauration pour la cérémonie des vœux 2009 d'Agglopoie Provence
- ❑ **175/08** : Marché à bons de commandes signé avec la société IMAGIS Méditerranée concernant la numérisation des POS/PLU des 17 communes de la Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence
- ❑ **176/08** : Marché signé avec la société DESAUTEL concernant la maintenance préventive et corrective des installations de protection contre l'incendie
- ❑ **177/08** : Marché signé avec les Etablissements LAIRI (lot n° 1) concernant les travaux forestiers à La Fare les Oliviers, Lançon Provence et Saint-Chamas – programme CFM 2007, Restauration de Terrains Incendiés, fermeture des accès au massif

- ❑ **178/08** : Avenant n° 1 au marché de réalisation du schéma directeur d'accessibilité de transports, signé avec la société ITER
- ❑ **179/08** : Modification de la décision n° 021/03 du 26/02/2003 relative à la constitution d'une régie d'avances - Transports scolaires – Antenne de Mallemort
- ❑ **180/08** : Avenant n° 1 au marché de fourniture de produits alimentaires pour le centre Les Cytises, repris par la société SAS CANAVESE – Lot n° 6 fruits et légumes (2<sup>ème</sup> procédure)

Le Président clôt la séance à 20h30.

**SALON DE PROVENCE, le trente mars deux mille neuf.**

**Michel TONON,**  
Président d'Agglopoie Provence  
Maire de Salon de Provence  
Conseiller Général des Bouches du Rhône

**Rappel : le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération est consultable au siège d'Agglopoie Provence (197 rue du Pavillon – SALON DE PROVENCE)**